

Généalogie - Histoire Entre Sambre et Meuse

N° 15 Juillet Aout Septembre 2010

Chers (e) membres,

Dernièrement un membre de notre association m'informe qu'il possède un original des tables des registres paroissiaux d'une commune de l'Entre-Sambre-et-Meuse. Ce registre lui a été prêté par une connaissance pour l'aider dans ces recherches généalogiques. Cette information m'a directement interpellé et j'ai pensé directement qu'il s'agissait probablement d'une ancienne copie ou photocopie d'un original, mais dès que je l'ai eu en main il n'y avait plus de doute, il s'agissait bien d'un des deux originaux des baptêmes, mariages et sépultures qui ont été effectués dans les années 1880 par la plupart des administrations communales de nos provinces. Ces registres établis par ordre alphabétique des patronymes s'effectuaient en dépouillant les actes des registres paroissiaux. Autant dire un travail considérable qui était rémunéré à 1 centime la ligne tant les actes étaient parfois inscrits en désordre et en latin suivant la naissance, le mariage ou le décès et dont l'écriture ancienne relevait parfois du déchiffrement orthographique et de l'étude paléographique. Les indications de dépôt aux archives de la commune, le cachet de la commune et la signature du bourgmestre indiquent bien que ce type de registre est un document officiel qui ne peut pas quitter les archives communales.

Une petite enquête s'est imposée pour retrouver la personne qui possédait le registre et j'ai décidé donc de rencontrer le prêteur. En m'informant auprès de ce dernier j'apprends que le dit registre lui vient d'un héritage et qu'il a été sauvé de la destruction par un membre de sa famille au moment des fusions de communes. Après lui avoir expliqué les obligations de la loi qui imposent le classement et la sauvegarde des archives communales ainsi que les implications importantes pour les recherches généalogiques, notre association a effectué la numérisation et la reproduction du document ainsi qu'une nouvelle publication du contenu du registre. L'original a été remis à l'officier de l'état civil en charge des archives de la commune concernée. L'ancien détenteur a reçu gratuitement une toute nouvelle publication et un CD lui permettant de consulter les données concernant sa famille. Depuis qu'elle existe (1993) GEPHIL-ESM a déjà remis aux communes, plusieurs documents récupérés chez des particuliers et sur des brocantes. Nous savons que dans certaines communes il manque encore quelques originaux des registres d'état civil qui ont disparu au moment des fusions. Il n'ont pas leur place chez des particuliers, plusieurs détenteurs égoïstes et hors la loi agissent en collectionneurs empêchant ainsi de nombreux chercheurs de poursuivre leur quête à la recherche de l'information généalogique ayant un lien avec leur famille.

Le Président

GEPHIL-ESM asbl - Composition du conseil d'administration

Président: **FRANCOIS** André, Avenue du Pétreli, 2 5600 PHILIPPEVILLE Tél. 071666657
andrefrancois1@hotmail.com

Vice-présidente: **GERIN** Martine, Rue des coutures, 253 6042 LODELINSART Tél. 071417730
caporaligiov@swing.be

Vice-président: **De VLAMINCK** Fabian, Allée des écureuils, 86 5600 NEUVILLE Tél. 0495842250
ludovic_von_88@hotmail.com

Secrétaire: **POTY** Yves, Ave de l'Europe, 70 5620 FLORENNES Tél. 071688645
yves.poty@hotmail.com

Secrétaire -Adjoint: **MATHIEU** André, Rue du moulin, 55 5600 PHILIPPEVILLE Tél. 071666881
bermath0@hotmail.com

Trésorier: **BOTTE** Roland, Rue Saint Hubert, 16a 5600 NEUVILLE Tél. 071668567
botte.roland@swing.be



G E P H I L - E S M a.s.b.l.

1914

Alors il déchira cette phrase qu'il avait écrite sur son bréviaire et la jeta au feu ,Félix PATRON, curé de Franchimont, fusillé le 27 août 1914. Par Monsieur le Curé de Franchimont, nous fûmes de nouveau au courant des massacres de Surice et de nouveaux faits s'y ajoutaient encore aux autres. Ainsi monsieur l'Abbé BOURDINE, Curé à Romedenne, était otage des boches depuis leur passage et tout était en feu et à sang à Romedenne, et à Villers en Fagne.

Ces brutes, toujours les mêmes, brûlèrent le presbytère et dans ces flammes y jetèrent vivant et ligoté un aumônier français qui était dans l'église et qu'ils avaient pris pour le curé de la paroisse. Cet aumônier militaire, au moyen de la télégraphie sans fil, avertissait les Français qui étaient du côté de Mariembourg de l'arrivée des Allemands; il paya chèrement et d'une horrible mort les services qu'il rendait à ses frères d'armes. Ils fusillèrent 7 ou 8 civils, entre autres l'instituteur Adelin WOINE, homme très prudent, natif de Villers le Gambon et instituteur depuis 26 ans à Villers en Fagne. Tout fut brûlé et il ne resta qu'une seule maison debout. C'est alors qu'un aéroplane fut aperçu par nous le 25, aéroplane français jetant des bombes contenant des flèches en fer qui firent un assez grand nombre de victimes boches qui furent enterrées comme des criminels.

Quittant Villers en Fagne et se dirigeant vers Frasnès, mais monsieur le Curé était caché et il ne fut point trouvé. A Couvin, monsieur le Vicaire GILLES, ayant été voir un malade, fut pris et emmené par ces monstres sans que l'on ait su par où ni dans quelle direction on le conduisait. Deux jours après, monsieur le Doyen se présenta chez les boches pour savoir ce qu'ils avaient fait de monsieur le Vicaire. « En prison à Saint-Hubert, dirent-ils, pour affaire grave. » Quelques temps après, on retrouva son corps presque méconnaissable : il était à fleur de terre et sinon à son bréviaire qui était sous son bras on ne l'aurait pas reconnu.

Toutes ces nouvelles, apprises ainsi coup sur coup, nous firent trembler car nous vîmes combien avait été grand le danger que nous avions traversé et aussi combien nous avions été tous protégés, aussi de bon cœur les prières de remerciements furent dites et combien nous avons compris ces jours , la grande protection divine pour nous dans toutes ces cruautés qu'avaient commises ces démons de saxons. Vers le soir de ce jour, nous arriva venant de la prison de Namur et retournant à Géronsart, monsieur l'Abbé DELOBBE. Il avait été prisonnier au fort de Namur et conduit en prison pour 24 heures, puis il avait été mis en liberté. Tout meurtri, surtout aux pieds, un grand morceau de sa soutane emportée et plein de poussières, il logea à la cure puis le lendemain repartit pour Roly. Monsieur le Curé PATRON resta avec nous 8 à 10 jours et retournait tous les jours, mais revenait souper et loger. Il nous dit un jour que le massacre de Surice devait encore être plus grand si on avait trouvé tous les curés qui s'y trouvaient, car dans une cave d'une maison brûlée en premier, était cachés monsieur le curé de Morville, monsieur DEBATTY et un autre Abbé. Ils croyaient tout bonnement être en sécurité à Surice et, malgré tout, ils allaient au plus grand péril. Ces deux derniers purent regagner leurs demeures sans être inquiétés et sans grande difficultés.

29 AOUT

Le 29, grand mouvement dans notre village et aussi forte émotion à la cure. Vers 8 heures du matin, deux officiers boches se présentent et demandent une chambre pour loger un commandant. « cette fois-ci nous y sommes encore » disions-nous. Monsieur le Curé était otage et cela ne nous rassurait pas. Tout de même ces boches ne paraissaient pas si inhumains que les premiers et ce fut avec politesse qu'ils remercièrent quand on leur indiqua leur chambre qui était libre. Monsieur le Maître BERO était retourné chez lui et comme cela la chambre qu'il occupait ici était libre et les officiers boches s'en emparèrent pour leur commandant qui arriva l'après-midi. C'était un véritable Prussien et très correct, il dit à monsieur le Curé après l'avoir très bien salué : « Vous êtes otage mais vous resterez chez vous; seulement je mettrai deux soldats pour monter la garde à côté de votre chambre. » « Je réponds de ma paroisse, dit monsieur le Curé, mais ne touchez à aucun : à moi, faites tout ce que vous voulez, mais, mes paroissiens, laissez-les tranquilles. » « Vous, brave homme, dit le Prussien, moi je ne peux pas assez vous dire merci pour vos bonnes paroles, je vous le promets, tout sera respecté .

Nous sommes le régiment des boulangers . » et cela nous l'avions déjà vu à leur arrivée. Des grands fours conduits par quatre chevaux, ils étaient 25 avec une centaine de boulangers très bien installés sur notre place publique et étant donné les routes importantes qui traversaient notre commune et qui donnaient facilement accès aux routes intermédiaires, c'était bien facile de faire la navette et de conduire tous ces pains aux troupes campées dans tous les environs. Vers 4 heures du soir, le commandant fit la visite de toutes ses troupes. Alors nous vîmes arriver les habitants de Soulme, de Cochenée, de Doische et de tous les villages qui avaient eu à souffrir des bombardements des forts de Givet, on commençait leur destruction ce jour-là et les boches ne savaient pas si ces défenses étaient encore gardées et si on répondait à leurs bombardements. Ces gens étaient envoyés ici, à Vodecée et vers Philippeville, par les boches qui leur firent comprendre le danger qu'ils couraient à rester chez eux et leur assurèrent que, là où on les envoyait, ils seraient bien certainement en sécurité. Comme nous étions remplis de soldats et de peur des représailles, monsieur le Bourgmestre fit partir tous ces émigrés vers Merlemont, Vodecée et Philippeville. Vers le soir, le Commandant revint ici avec ses deux officiers : c'étaient des catholiques, ils soupèrent et vers 10 heures, ils montèrent en haut armes et bagages.

Le Révérend Père AMAND et monsieur le Curé soupèrent puis comme le Commandant boche paraissait assez gentil, ils s'attardèrent à cause des événements tout en buvant une tasse de café, alors le boche monta dans sa chambre, en descendit une grande bouteille de liqueur et en fit accepter un verre à monsieur Curé ainsi qu'au Révérend Père. Tout en cusant, monsieur le Curé dit au Commandant qu'il avait chez lui, là à l'école, un soldat Belge blessé. « Je veux le voir » dit-il et monsieur le Curé le conduisit tout près du blessé. Le matin, quand on avait placé les troupes, les premiers boches avaient exigé que la porte de l'école soit ouverte et nous n'étions pas trop rassurés. Tout de même, la porte fut ouverte puisqu'il le fallait. Les deux officiers s'approchèrent du blessé, l'embrassent et puis regardent sa blessure et en lui souhaitant bon courage, ils s'en vont, après avoir refermé la porte à clef et après avoir effacé le nombre de soldats qu'ils avaient fait caser à l'école, et même une défense d'ouvrir fut inscrite en grande lettre sur la porte et plus un boche ne fut autorisé à entrer dans l'école. Rassuré sur son sort, notre blessé fut beaucoup plus tranquille et nous aussi mais la Commandant lui-même voulut rendre visite aussi à ce brave et, accompagné de monsieur le Curé, le voilà parti à l'école. En arrivant, il va droit au blessé et, en lui donnant une petite tape sur la joue, il lui dit : « Ah! Blessé fort? » « Oui Commandant » répondit-il, « il montre » dit le Commandant » et après avoir vu la plaie, il remit lui-même les bandages, puis il pris dans sa poche un grand étui, nous croyons tous assister à un meurtre, car on ne savait pas ce que contenait l'étui et on pensait voir un revolver, mais non, c'étaient des cigares dont il fit cadeau d'un à Pierre et on le laissa bien tranquille, même en rentrant à la cure le Commandant dit quelques mots à la sentinelle qui gardait la maison et, en moins de deux minutes, le médecin boche était arrivé pour panser la plaie de notre Belge et, même le lendemain, il nous montra en renouvelant les soins lui-même la manière de faire cicatriser le plus tôt possible cette plaie. Rentrant à la cure, chacun se retira dans sa chambre et, malgré nos 7 lits, nous fûmes obligés de passer la nuit à trois sur des chaises. Toute la nuit, les sentinelles, les estafettes, les arrêts d'autos, tout cela recommença pour nous et tous les quarts d'heure les boches venaient rendre compte de la situation. Ce qui était tout un véritable tapage chaque fois qu'ils entraient, ils montaient en haut, puis, le message fini, ils en descendaient pour revenir un quart d'heure après.

30 AOUT

Le 30 août, c'était un dimanche, le Commandant explique à monsieur le Curé que le son des cloches faisait peur à ses soldats et que des milliers et des milliers de soldats se trouvaient partout dans nos environs et que pour leur sécurité il ne fallait plus sonner. Ce jour-là, les Vodecéens durent se passer de messe, ici il n'y eut que deux messes basses consécutives à 6 heures et à 6 heures et demi. Les deux soldats qui avaient monté la garde près de la chambre de monsieur le Curé vinrent à l'église fusil sur l'épaule et baïonnette au canon. Quelle frayeur ils causèrent à toutes nos gens qui étaient à la messe, on s'imaginait mille terreurs dans ses idées et personne ne savait que cela était parce que monsieur le Curé était otage. Après la messe tous nous déjeunâmes et puis le Commandant partit tout aussitôt pour Philippeville, avant de partir il nous dit que son régiment resterait 4 jours et puis qu'il partait pour Maubeuge. Presqu'une demi-heure après, il rentra en disant qu'il devait partir à 1 heure pour Rocroi et Sedan. Cet ordre de partir si vite et pour une autre direction le rendit triste et soucieux. Pendant qu'il étudiait son chemin sur sa carte après avoir averti ses troupes, il arriva ici un domestique de chez MAUDOUX, appelé DAVID « monsieur le Curé, dit-il en entrant, je suis mort. » « mais non tu vis encore » dit monsieur le Curé. « Mais, dit DAVID, je vais être fusillé, je suis resté au bureau de poste tout seul, les demoiselles MAUDOUX sont parties et les facteurs ont laissé leur revolvers et les cartouches, même les boches ont encore trouvé dix kilos de poudre dans le magasin et moi si je retourne là-bas, c'est bien sûr je suis tué, si j'avais un passeport je retournerais à Bruxelles mon pays. » Alors monsieur le Curé va trouver le Commandant qui se trouvait installé au salon et lui explique toute l'histoire, « je répond de cet homme comme de moi-même, dit monsieur le curé,

Si vous vouliez lui faire un passeport pour retourner à Bruxelles car il n'est pas responsable de cette imprudence. » Alors le Commandant fit un passeport à DAVID qui ne demanda pas son reste pour filer bien content d'en être quitte comme cela. Il put gagner la France et fit son service militaire comme les autres émigrés. Le Commandant dit à monsieur le Curé, qu'il fallait faire disparaître ces armes car beaucoup de troupes passeraient encore et cela devenait un très grand danger pour nous. « Brisez-les, dit monsieur le Curé, et même toutes celles de la salle communale, il y en a un tas que tous nos habitants ont remis le 1er août entre les mains des autorités communales et que personne ne veut reprendre. » « C'est très facile dit-il, une mèche à la poste et une à la salle communale et tout sera fini. » « Ah non, dit monsieur le curé, prenez tout mais il ne faut pas brûler ni faire sauter ces maisons. » « J'y vais, dit le Commandant et, accompagnés du Père Amand, nous allons jusqu'à la poste. Les officiers qui étaient là gesticulaient en hurlant comme des forcenés, mais d'un seul mot, le Commandant imposa le silence et leur fit mettre le tout dans une brouette et fit conduire le tout dans l'étang, de même que toutes les armes se trouvant dans l'étang, de même que toutes les armes se trouvant à la salle communale. Elles furent brisées et les débris furent jetés dans des sacs que les soldats vidèrent dans l'étang également. Rentré ici, le Commandant fit ses malles pour partir, il n'eut même pas le temps de diner. Alors, il remercia monsieur le Curé de la franchise qu'il avait eue vis-à-vis de lui en disant : « Vous êtes bon et pas menteur, je suis très heureux du temps que j'ai passé avec vous, voilà pour vous », en remettant une carte en papier blanc sur laquelle était écrite en allemand une attestation comme quoi les boches devaient respecter le village et ses habitants, attestation qui nous fut d'un grand secours plus tard . Le Commandant, bien que ce fût un protestant, embrassa le révérend Père AMAND et monsieur le Curé puis baisa la main aux Soeurs et partit. Il était 8 heures du soir quand on vit le dernier boche de cette colonne et pourtant nous devions voir encore beaucoup de soldats car le Commandant nous avait dit que des centaines de milliers de soldats traverseraient l'Entre-Sambre-et-Meuse et que la plupart passeraient par nos grands routes. Nous commençons à ne plus tant trembler en pensant aux boches, ces monstres que nous avons vus à la poste; Ils étaient de véritables démons, mais enfin on se faisait à tout.

31 AOUT

Le 31 août nous commençons à respirer, mais il ne fallait pas respirer trop fort car l'air était empesté partout : il faisait sale après le passage des Français, c'était bien pire après les boches, Seigneur Jésus que ces hommes étaient sales et combien de saleté ils avaient laissée après eux. Aussi s'empressa-t-on de nettoyer chacun de son mieux et chacun s'empressait de faire disparaître le tout. Les gens du village commençaient à circuler, les hommes surtout qui avaient pour la plupart pris le parti de se cacher et les boches n'avaient peut-être pas vu 10 hommes dans notre village. Ce jour-là du 31 août, nous vint en vélo, de l'abbaye de Maredsous, un Père assez jeune; il venait de la part du Révérend Père Abbé s'informer de la santé du révérend Père AMAND et le rassurer sur tout ce qui se passait à Maredsous. Il nous dit que leur abbaye n'avait aucunement souffert, que les Pères étaient presque tous rentrés, que tous réclamaient la rentrée du révérend Père AMAND. Ce Révérend Père dîna ici et puis prit la direction de Philippeville où il devait faire un arrêt pour faire signer quelques papiers puis il retournait à Maredsous. Il promit d'envoyer une automobile afin de reprendre tous les effets du Révérend Père AMAND et de le reconduire sans fatigue à Maredsous. « Il sera ici vers 9 heures, Il n'y a pas d'embarras, dit-il, je suis venu et je n'ai rien vu, les routes sont libres et même si vous voulez mettre votre blessé il sera beaucoup mieux à l'ambulance qu'il y a chez nous et là il ya des docteurs pour le soigner. » Et voilà comment nous avons fini ce mois d'août qui fut si triste et sombre pour nous, mais pourtant nous avons remercié grandement le Bon Dieu car cela aurait bien été plus triste si nous avions eu de grands malheurs à Déplorer. Car pas une maison n'était brûlée, pas un seul de nos gens n'était disparu, rien que ces trois malheureux fusillés, mais dans beaucoup de places les crimes et les cruauté ne se comptaient plus .

1er SEPTEMBRE

Le 1er septembre, donc le lendemain de la visite du Père de Maredsous, le Révérend Père AMAND fit sa valise et se préparait à retourner avec l'auto, mais nous attendîmes jusqu'à 11 heures. Voyant que celle-ci n'était pas arrivée, le Révérend Père décida de retourner à pied. « Je serai à 1 heure à Florennes, dit-il, et je logerai et demain je partirai tout au matin. » Comme il fallait laisser partir le Révérend Père puisque rien ne pouvait le retenir, monsieur le Curé le mit en garde et ce fut Gustave PIERRE qui accepta bien volontiers de le conduire à Florennes. Ils partirent à pied jusque chez le garde ADAM, sur la route de Dinant, mais là ils furent arrêtés par des boches qui les conduisirent chez monsieur PIRET à un kilomètre plus loin sur la route de Philippeville. De là, ils furent renvoyés à Rosée, presque trois lieues à pied et enfin de Rosée on conduisit le révérend Père AMAND en auto et on ramena Gustave PIERRE chez ADAM le garde et de là il nous revint à 7 heures du soir.

Il nous raconta l'odyssée de son voyage et nous assura que les Allemands lui avaient dit que le Père serait bien sûr reconduit à Maredsous ce soir mais qu'il fallait des passeports signés par les autorités de Dinant Pour pouvoir circuler. Enfin, quelques jours après, nous fûmes tranquilisés par monsieur DAGNIAUX de Jumet qui vint lui-même en auto reprendre les effets du Révérend Père qui était rentré le même jour à son abbaye sans avoir trop souffert des boches. Nous fûmes très triste car toutes ces inquiétudes et ces marches forcées avaient fort impressionné le Révérend Père AMAND qui avait 68 ans et était souffrant des yeux. Enfin cela ne finit pas trop mal car ces brutes en voulaient constamment aux religieux et surtout aux prêtres. Toutes nos routes étaient gardées et plus personne ne pouvait circuler sans passeport et encore on faisait tellement de difficultés.

2 SEPTEMBRE

Dans l'après-midi du 2 septembre, nous recevions Juliette DRICOT, épouse Zénobe DUCOFFRE. Depuis 10 jours celui-ci avait été conduit par les boches du côté de Dinant : il était en train de remettre debout des gerbes d'avoine que le vent avait culbutées dans les campagnes de Vodecée, il fut pris par les boches et n'eut pas même le temps de venir dire à sa femme où il allait; en passant à Vodecée, il fut rejoint par son oncle à qui il demanda de venir dire à sa femme qu'il partait enterrer les morts du côté de Virton avec Georges PIERRE, fils du bourgmestre de Vodecée. Les boches les conduisirent jusque Dinant et puis on les fit partir en autobus à 1 heure de Virton. Dans un tout petit village, on les fit descendre; on leur donna du pain et un peu de mauvais café, puis on leur fit creuser, des fosses. Le soir, on les logeait à l'église du village et, le matin, on leur ouvrait la porte et ils recommençaient leur lugubre besogne. Ils étaient une trentaine, de tous les côtés. Enfin, après quinze jours, tous revinrent mais bien à pieds cette fois et ils étaient bien fatigués, ces pauvres gens, quand ils rentrèrent au logis. Cette pauvre femme venait pour faire dire une messe et nous faire faire une neuvaine afin que son Mari lui revienne et notre pauvre Zénobe rentra après 15 jours de dur exil. Les boches qui gardaient nos routes se ravitaillaient aux frais des habitants : ils prenaient ce qu'ils trouvaient. En ont-ils pris des poules, des œufs, des cochons et des veaux!

Le beurre se vendait 1,25 franc et pas plus, le prix en était fixé. Quand les propriétaires se voyaient enlever des poules ou autres bêtes et qu'il voulaient réclamer tout de suite, les armes étaient montrées et alors la peur empêchait bien des gens de réclamer pour tout ces vols que commettaient ces sales Prussiens.

3 SEPTEMBRE

Vers le 3 septembre, les levures commencèrent à manquer de même que la bière, les marchands n'ayant plus ni chevaux, ni voitures pour commercer. Et nous devions nous passer de tout cela. Alors on fit du pain gros comme mon poing, large de 2 doigts et fort indigeste. Puis ce fut la farine qui manqua, alors ce fut pire encore, car la moitié de nos gens prenaient leur pain au boulanger et presque personne n'avait de la farine, les denrées étaient toutes sur les campagnes. Ici, à la cure, nous avons vécu 8 jours sur un pain gris de 40 centimes. Enfin Joseph GARIN, Adelin MERELLE, et Emile DRICOT, prêtèrent chacun un cheval et on alla chercher de la farine à Charleroi. On fit le recensement des gens de la commune, il manquait 60, sans compter les soldats qui étaient partis au début. Alors ces chariots nous ramenèrent de la farine pour quinze jours, nous recevions une livre de pain gris par jour et pour chaque habitant. Comme beaucoup ne savaient pas vivre avec si peu de pain c'était toute une affaire pour s'en procurer un peu plus. Bien des gens firent des lieues pour chercher dans les villages voisin un peu de pain à ajouter au gris que nous recevions tous les jours et même que nous avons plus tard regretté. Comme les boches exigeaient des passeports et que les hommes n'étaient pas encore sûr, c'étaient Les femmes qui le plus souvent circulaient pour chercher ce qui manquait. Plus de nouvelles de Namur, plus de trains, plus de travail et tout commerce arrêté, presque plus de pain et encore du gris; cela nous fut une triste situation car nous ignorions complètement l'avenir et nous pensions qu'à ce que nous avions avant la guerre.

4 SEPTEMBRE

Monsieur RIFLET, Révérend Curé de Soulme, vint rechercher ses parents qui étaient à Vodecée depuis l'évacuation de Soulme, donc depuis le 28 août. Monsieur le Curé était resté otage 6 jours et ses parents étaient installés chez monsieur le Vicaire à Vodecée. La maison était vide puisqu'il était parti pour la guerre et ces évacués de Soulme avaient trouvé bon de loger et de mettre pieds à terre là. Les forts de Givet étaient pris et tous les habitants des environs retournèrent le 4 septembre pour retrouver tous leur habitations pillées et bien des choses disparues. Le 4 septembre dans l'après-midi, il nous vint 700 soldats, il y en avait à la gare, une centaine à la brasserie et le reste par-ci, par-là dans les maisons vides. Tous ces boches devaient trouver leur nourriture ; Ils cherchaient des œufs, du jambon, du lait, même les pots de crème leur goûtaient bien car, dans plusieurs maisons, ils enlevèrent toute la crème que la turbine venait de laisser. Après avoir turbiné trois seaux de lait, ils se sauvaient comme des voleurs et on ne pouvait pas même se faire restituer ni chaudrons, ni pots.

A SUIVRE

Débuts de la généalogie pour tous.

S'il nous paraît normal, à nous généalogistes, de compulsier des tables, d'étudier et tenter de lire des documents anciens ou bien encore d'établir les arcanes des descendance, cela n'implique pas nécessairement la connaissance de la genèse ou de l'évolution de ce que nous sommes habitués de consulter avec tous les avantages que nous procurent toutes ces données, amassées et conservées au cours des siècles passés, pour notre plus grand profit.

Cela commence presque comme un conte de fées. En ce temps là, c'est-à-dire en une certaine partie du XVI^e siècle, régnaient en Russie le terrible Ivan,

En Europe, Charles Quint possédait un empire sur lequel, aimait dire l'empereur, le soleil ne se couchait jamais.

Et en France, célèbre par sa victoire contre les Suisses à Marignan, le roi était François I^{er}. Au royaume de France, diverses langues étaient utilisées pour les rapports courants entre habitants et cela suivant les régions, et contrairement à d'autres grands pays d'Europe où la langue unique présentait une opportunité de compréhension aisée pour tous. En ce qui avait trait aux relations commerciales et les actes notariés ou de justice il était convenu que seul le latin faisait office de langue presque officielle. De plus cette langue utilisée, par le clergé et les « érudits », convenait parfaitement aux rapports lors de voyages en contrées étrangères. En France, une harmonisation semblait être indispensable. Pourtant de 1490 à 1535, plusieurs ordonnances royales avaient été promulguées, traitant de la langue à utiliser, mais seule, celle faite en son château de Villers Cotterêts, pas loin de Reims, par le roi François I^{er}, **entre le 10 et le 15 août 1539** a été retenue par la mémoire populaire.

Guillaume Poyet, était le chancelier du roi, et rédigeait donc les textes et ordonnances de celui-ci. C'est pour cette raison que parfois celle-là est connue sous le vocable de *Guilelmine* ou *Guillemine*.

Pour quelles raisons majeures était-il nécessaire de recourir à une telle ordonnance.

En premier lieu pour une meilleure compréhension des textes, qu'ils soient légaux ou qu'il s'agisse de jugements ou de textes notariés, le fait qu'ils étaient rédigés en latin, en limitait la compréhension aux seuls privilégiés qui pratiquaient cette forme d'expression.

Ce très important texte, par ses articles, institue en premier lieu ce qui deviendra l'*état civil* en prescrivant aux curés, qu'ils consignent par écrit les naissances, les mariages et les décès. Une innovation dont les généalogistes mesurent pleinement la portée !

Particulièrement, ceux 110 et 111, dont voici en « moyen françois » les textes en question ainsi que la transcription plus compréhensible.

110. Que les arretz soient clers et entendibles. Et affin qu'il n'y ayt cause de doubter sur l'intelligence desdictz arretz. Nous voulons et ordonnons qu'ilz soient faitz et escriptz si clerelement qu'il n'y ayt ne puisse avoir aucune ambiguite ou incertitude, ne lieu a en demander interpretation.

110. Que les arrêts soient clairs et compréhensibles. Et afin qu'il n'y ait cause de douter sur l'intelligence des dits arrêts. nous voulons et ordonnons qu'ils soient faits et écrits si clairement, qu'il n'y ait ni puisse avoir aucune ambiguïté ou incertitude, ni lieu à demander interpretation.

Que les arrestz soient clers & entendibles.

Artt. c. p.

Et Affly quil ny ait cause de doubter sur l'intelligence desdictz arrestz Nous voulons & ordonnons quilz soient faitz & escriptz si clairement quil ny ayt ne puisse avoir aucune ambiguite ou incertitude ne lieu a en demander interpretation.

111. Nous voulons que doresnavant tous arretz ensemble toutes aultres procedures, soient de nous cours souveraines ou aultres subalternes et inferieures, soient de registres, enquestes, contractz, commisions, sentences, testamens et aultres quelzconques actes et exploitz de justice ou qui en dependent, soient prononcez, enregistrez et delivrez aux parties en langage maternel francoys et non autrement.

111. Nous voulons donc que dorénavant tous arrêts, et ensemble toutes autres procédures, soient de nos cours souveraines ou autres subalternes et inférieures, soient des registres, enquêtes, contrats, commissions, sentences, testaments et autres quelconques actes et exploits de justice ou qui en dépendent, soient prononcés, enregistrés et délivrés aux parties en langage maternel français et non autrement.

¶ De prononcer & escrire tous actes en langage francoys. Article. c. xj.

Et Pour ce que telles choses sont souventes fois advenues sur l'intelligence des motz latins cōtenus esdictz arrestz. Nous voulons que dorésnavant tous arrestz ensemble toutes aultres procedures soient de nos cours souveraines ou aultres subalternes & inferieures/soient de registres/enquestes/contractz/commissions/sentences/testamens & aultres quelzconques actes & exploitz de justice/ou qui en dependent soient prononcez/enregistrez & delivrez aux parties en langage maternel francoys/& non autrement.

Cet article 111, indique que tous les sujets du royaume, pourvu qu'ils sachent lire et écrire la «*langue d'oïl*», en usage dans le bassin de la Loire. Deux langues plus importantes se partageaient le territoire du royaume, sous François 1^{er}. Connues comme langues d'Oc et d'Oïl. Selon la façon de dire «*oui*». L'Occitant étant situé plus au sud de la Loire.

L'ordonnance de Villers-Cotterêts, partie inhérente d'un faisceau de lois, et est en réalité composée en tout de 192 articles. Le titre complet en est, «*Ordonnance générale sur le fait de la justice, police et finances*». L'ordonnance établit que la justice ecclésiastique ne peut plus s'exercer que dans des domaines exclusivement religieux. En outre dans la procédure pénale, elle établit de nouvelles réglementations, désormais écrites et secrètes. (l'accusé, lui-même ignore même, jusqu'au jour de son procès les charges retenues à son encontre).

L'ordonnance fut enregistrée au Parlement de Paris, le 6 septembre 1539.

Cependant bien avant celle-ci, déjà des utilisations du «*français*», ont été faites dans des arrêts et entre autre à Aoste en Italie, en 1532. Et en 1448, déjà, de son propre chef le parlement de Toulouse décide, unilatéralement, de n'utiliser, dans ses travaux et actes, que la langue d'Oïl. Bien que situé dans la région de la langue d'Oc et en sachant que celle-là était très éloignée de celle-ci. OC et OIL sont deux façons de dire OUI, selon la langue de la région considérée.

Le latin amorce dès cette ordonnance un net recul. Mais demeure la langue des échanges internationaux et celle des dignitaires religieux. C'est ainsi que les offices seront dits en latin jusqu'au Concile Vatican II. Le latin sera encore en application pour l'administration dans des régions comme les Balkans et en centre Europe., là où de nombreuses langues différentes étaient en usage.

Le peuple, lui continuera à utiliser selon les provinces le langage régional, et ce n'est qu'en fin XIX^{ème} siècle que sous l'influence de l'instruction laïque, le français deviendra la langue nationale en France.

